Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Appel aux détenteurs de patrimoine immatériel vaudois

Suite à la ratification par la Suisse en 2008 de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, sa mise en oeuvre a été confiée à l'Office fédéral de la culture (OFC) et aux cantons. Répondant à cette demande, le canton de Vaud entame l'inventaire de son patrimoine immatériel, dont certains éléments emblématiques, telle la Fête des vignerons, contribuent déjà à l'importance de son rayonnement culturel.

Le patrimoine immatériel peut être réparti en cinq catégories : les traditions orales ; les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événement festifs ; les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ; les connaissances et savoir-faire nécessaires à l'artisanat traditionnel.

Afin de conduire la démarche cantonale d'inventaire nécessaire pour constituer le répertoire suisse du patrimoine immatériel, le canton de Vaud a choisi une démarche double, de la recherche au terrain et, inversement, du terrain à la recherche. Cette opération croisée doit permettre une recension la plus large possible du patrimoine immatériel vaudois, qui compte déjà des éléments d'importance tels que la Fête des vignerons, l'art du découpage du Pays d'Enhaut, ou encore le guet de la cathédrale de Lausanne.

Cette démarche d'inventaire, plus particulièrement dans sa forme « du terrain à la recherche », recourt notamment à la participation des Vaudoises et des Vaudois. Un appel est en effet lancé aux détenteurs ou porteurs d'un patrimoine immatériel afin qu'ils se fassent connaître et transmettent d'ici au 1er janvier 2011 et sous forme de propositions écrites et argumentées, un bref descriptif des savoirs, connaissances ou traditions dont ils sont dépositaires.

Outre l'information communiquée par l'intermédiaire des médias, les musées vaudois sensibiliseront leurs visiteurs à cette démarche, des courriels seront envoyés à de nombreuses associations culturelles vaudoises, et le site Internet www.musees-vd.ch/fr/patrimoine-immateriel comprendra l'ensemble des informations nécessaires pour contribuer à cet inventaire. Les personnes intéressées pourront également accéder à ces informations via le site Internet que l'Office fédéral de la

culture consacre à cette thématique : www.traditions-vivantes.ch.

Cette démarche d'inventaire s'inscrit pleinement dans la politique culturelle vaudoise pour laquelle deux projets de loi sont en cours de finalisation, la loi sur lapromotion de la culture (LPC) et la loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI). Ces deux projets, dont celui consacré au patrimoine immatériel a été salué par l'UNESCO, répondent à l'évolution du rapport à la culture, qui s'est considérablement modifié au cours du dernier quart de siècle.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 14 septembre 2010

DFJC, Mme Brigitte Waridel, Cheffe du SERAC, 021 316 07 40 Mme Ariane Devanthéry, chargée de projet, 021 648 28 77

annexe-100914-patrimoine-immateriel